

Compte-rendu synthétique de la réunion du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon du 20 mars 2019 à Saint André les Alpes

FORMATION PLENIERE

Etaient présents

Membres du comité syndical avec voix délibérative :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Jean-Marie PAUTRAT, Allons - François TANZY, Angles - Antoine FAURE et Jean-Pierre CIOFI, Aups - Didier GUICHETEAU, Bargème - Colette LOCATELLI, Blieux - Jean-Paul GOLÉ, Castellane - Alain BARALE, Comps /Artuby - Hervé PHILIBERT, Ginasservis - Annick BATTESTI, La Bastide - Bernard PRAYAL et Robert RICARD, La Garde - Gérard MARIGNANE, La Verdrière - Jean-Paul ROUX, Le Bourguet - Florence BAGARRY, Moustiers Sainte Marie - Noël GIRAUD, Peyroules - Jacques ESPITALIER, Quinson | <ul style="list-style-type: none"> - Maxime AUDIBERT, Rougon - Paul CORBIER, Saint Julien du Verdon - David CERATO et André LAUGIER BAIN RAVEL, St André les Alpes - Bernard CLAP, Trigance - Jean-Marc MICHEL, Allos - Thierry BARDIN, Andon - Alice BONNET, Thorame-Basse - Jean-Marie SGARAVIZZI, Thorame-Haute - Eliane BARREILLE et Jean BACCI, Conseil régional Provence Alpes côte d'Azur - Patrick VINCENTELLI, Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon - Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon Sources de lumière |
|--|--|

Invités :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - René GARCIN, Mairie de Quinson - Boris COURANT, Service des parcs Région PACA - Sita NERVI et Martine ZERBONE, ville de Draguignan - Michel MERLY, CMAR DT 83 | <ul style="list-style-type: none"> - Laurence FOUCAUT, conseil scientifique - Claude BOSSU, Trésorier de Riez-Moustiers - Claude MARIN et Véronique PORSETTI, Communauté d'agglomération Dracénoise |
|--|--|

1. Approbation du compte rendu de la séance du 30 janvier 2019 à Artignosc sur Verdon

2. Présentation du rapport d'activités 2018 et des propositions d'actions 2019

Le Président et les Présidents de commission présentent en séance les principales actions menées en 2018 par le syndicat mixte et les propositions d'actions pour 2019.

3. Approbation du compte administratif 2018 du budget principal et de sa conformité au compte de gestion 2018

A l'unanimité les membres du comité syndical approuvent le compte administratif 2018 du Parc et sa conformité au compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Riez ainsi que l'affectation du résultat:

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	781 811,32	3 684 531,32	4 466 342,64
Recettes nettes de l'exercice (b)	440 597,78	2 739 417,90	3 180 015,68
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (c)	781 811,32	3 684 531,32	4 466 342,64
Dépenses nettes de l'exercice (d)	255 318,28	2 855 075,43	3 110 393,71
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018			
Excédent (b) – (d)	185 279,50		69 621,97
Déficit (d) – (b)		115 657,53	

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture cumulé 2018	Restes à réaliser	Inscription au budget 2019
Investissement	- 250 872,16		185 279,50	- 65 592,66	En dépenses : 3 216,89 En recettes : 69 382,58	573,03 € au c/ R001 (recettes d'investissement)
Fonctionnement	838 875,04	184 178,95	- 115 657,53	539 038,56		539 038,56 € au c/ R002 (recettes de fonctionnement)

4. Approbation du compte administratif 2018 du budget de la Régie et de sa conformité au compte de gestion 2018

A l'unanimité les membres du comité syndical, approuvent le compte administratif 2018 de la Régie, sa conformité au compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Riez, ainsi que l'affectation du résultat :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	729 939,00	80 450,00	810 389,00
Recettes nettes de l'exercice (b)	20 288,58	58 478,22	78 766,80
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (c)	529 010,00	80 450,00	609 460,00
Dépenses nettes de l'exercice (d)	288 317,70	79 152,67	367 470,37
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018			
Excédent (b) – (d)			
Déficit (d) – (b)	268 029,12	20 674,45	288 703,57

	Résultat de clôture 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture cumulé 2018	Restes à réaliser	Affectation au budget 2019
Investissement	302 462,99	- 268 029,12 €	34 433,87 €	Dépenses : 173 122,13 Recettes : 228 784,44	90 096,18€ au compte R001 recette d'investissement
Fonctionnement	6 661,78€	- 20 674,45€	- 14 012,67 €		14 012,67 € au compte D002 dépenses de fonctionnement

5. Vote du Budget primitif 2019 du Parc du Verdon

Sur la base du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 30 janvier 2019, les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2019 qui se synthétise comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2019	3 029 175,00	2 490 136,44
Résultat de fonctionnement reporté		539 038,56
Total section de fonctionnement	3 029 175,00	3 029 175,00

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2019	711 088,11	644 349,39
Restes à réaliser de l'exercice précédent	3 216,89	69 382,58
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		573,03
Total section d'investissement	714 305,00	714 305,00

BUDGET TOTAL	3 743 480,00	3 743 480,00
---------------------	---------------------	---------------------

6. Vote du Budget primitif 2019 de la Régie d'aménagement et de gestion des sites fréquentés

Sur la base du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 30 janvier 2019, les membres du comité syndical, à l'unanimité, ont approuvé le budget primitif 2018 de la régie qui se synthétise comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2019	190 453,33	204 466,00
Résultat de fonctionnement reporté	14 012,67	
Total section de fonctionnement	204 466,00	204 466,00

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2019	266 570,00	353 514,33
Restes à réaliser de l'exercice précédent	173 122,13	228 784,44
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		90 096,18
Total section d'investissement	439 692,13	672 394,95

7. Modification des statuts

Les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la modification des statuts telle que présentée et portant essentiellement sur :

- à la demande de la Région et sur la base de sa feuille de route des Parcs naturels régionaux, quelques évolutions attendues dans la gouvernance de tous les Parcs de la Région dont : le développement de la représentation de l'ensemble Région-Départements tout en maintenant une représentation majoritaire pour l'ensemble des collectivités locales, l'intégration des villes-portes ainsi que des ajustements du fonctionnement comme la possibilité de mobiliser de nouvelles recettes pour le syndicat mixte (quasi régie, 1% pour le Verdon)
- la création d'un troisième objet au syndicat mixte, relatif à la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations), suite à la démarche de réflexion menée depuis un an par le Parc et les intercommunalités du bassin versant du Verdon pour la structuration de cette compétence
- l'intégration au syndicat mixte des collectivités ayant délibéré pour intégrer le syndicat mixte après la dernière modification des statuts.

8. Proposition d'évolution des tarifs d'accès au Réseau radio sécurité Verdon

Dans le cadre de l'extension du réseau radio sur l'ensemble du territoire du Parc du Verdon et pour répondre à plusieurs demandes de connexion au réseau non prévues initialement, les membres du comité syndical valident à l'unanimité une remise à plat des tarifs sur proposition du Conseil d'exploitation de la Régie.

Type d'usagers	Services	Tarif	
		Modalité	Montant
Professionnels des activités de pleine nature, associations et structures privées	Accès uniquement aux appels secours (lien CODIS)	Montant fixe par radio connectée au réseau et par an	40€/an/radio
Professionnels des activités de pleine nature, associations et structures privées des lacs de Sainte-Croix et Esparron	Accès aux appels secours (lien CODIS) et au groupe de discussion lac	Montant fixe par radio connectée au réseau et par an	60€/an/radio
Bornes d'appel d'urgence pour le grand public	Accès uniquement aux appels secours (lien CODIS)	Montant fixe par borne connectée au réseau et par an	500 €/borne/an
Institutions publiques ou exerçant des missions de service public (communes, intercommunalités, Départements, partenaires associatifs exerçant des missions de service public...)	Accès aux appels secours et au groupe de discussion réservé aux institutions	Montant par radio et par an Montant dégressif en fonction du nombre de radios connectées	1 radio = 40€/an De 2 à 5 radios = 35€/an/radio De 6 à 10 radios = 30€/an/radio 11 radios et plus = 25€/an/radio
Services de l'Etat et pompiers... dans le cadre de leurs missions Electricité de France en tant que financeur de la Régie	Accès aux appels secours et au groupe de discussion réservé aux institutions		Gratuit

9. Compte rendu des séances de Bureau du 23 novembre 2018 et du 30 janvier 2019

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

A Moustiers Sainte Marie, le 27 mars 2019

Le Président
Bernard CLAP

